

DAJI/2024/Décision/Tarifs/15

Décision portant approbation du tarif du colloque
« *Espaces sensibles : approches performatives pour une
éducation inclusive de l'école à l'université* » - SFERE-Provence

Le Président d'Aix-Marseille Université

Vu le Code de l'éducation,
Vu les Statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,
Vu la délibération n°2024/02/01-09-CA du conseil d'administration en date du 1^{er} février 2024 donnant délégation de pouvoir au Président, notamment en matière d'approbation de tarifs,

Considérant que la Structure Fédérative d'Études et de Recherches en Éducation de Provence (SFERE-Provence, FED4238) a présenté, le 8 février 2024, une demande d'approbation des tarifs d'inscription pour le colloque « *Espaces sensibles : approches performatives pour une éducation inclusive de l'école à l'université* »,

DÉCIDE

Article 1 :

Sont approuvés les tarifs d'inscription au colloque « *Espaces sensibles : approches performatives pour une éducation inclusive de l'école à l'université* » organisé par la Structure Fédérative d'Études et de Recherches en Éducation de Provence (SFERE-Provence, FED4238).

Ce colloque aura lieu du 5 au 7 juin 2024 sur le site Schuman d'Aix-en-Provence, plus précisément au Cube et à l'amphithéâtre Guyon.

Les tarifs d'inscription sont ainsi définis :

Public	Droit d'inscription
Enseignants-chercheurs	200€ HT
Etudiants	90€ HT
Membres du Comité d'organisation	Gratuité
Etudiants inscrits en Master MEEF de l'INSPE	Gratuité

Public	Droit d'inscription
Tous	220€ TTC
Etudiants	99€ TTC
Membres du Comité d'organisation	Gratuité
Etudiants inscrits en Master MEEF de l'INSPE	Gratuité

Article 2 :

La Directrice Générale des Services et l'Agent comptable, sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Marseille, le 22 février 2024

Eric BERTON
Président d'Aix-Marseille Université



Publié le : **05 MARS 2024**

Transmis au Recteur le :

05 MARS 2024